

## Sécurité et conditions de travail : Le carton rouge est là !

Les rapports des Bilans Hygiène Sécurité et Conditions de travail présentés au CSE DTSI de juillet nous laissent perplexes et très inquiets.

La CGT répète inlassablement que la baisse des effectifs et la perte des compétences orchestrées ont des effets dévastateurs pour les salariés.

La prévention concernant les risques psycho sociaux, RPS, nous interpelle particulièrement. Les salariés sont bousculés, parfois malmenés, souvent en perte de repères. Les salariés sont rongés par les SDIT, les bureaux flexibles et les déménagements successifs, par les obligations de résultats et les plans d'économies, par la perte du collectif.

Alors le salarié opte pour le télétravail, solution de fuite face à des problèmes créés par l'entreprise.

La CGT le répète : le télétravail n'est pas bien encadré. Rien n'est optimisé, ni l'environnement du salarié à son domicile ni son poste de travail. Le

droit à la déconnexion n'est pas assuré, l'isolement est assuré.

Le management est tourné vers la course aux objectifs. La direction a opté pour un management à distance bien moins coûteux, mais trop loin de la proximité.

La médecine du travail suffoque, se rabattant sur les infirmier(e)s déjà en surcharge de travail. Le service de l'assistance sociale peine à travailler dans de bonnes conditions. Les préventeurs sont de moins en moins nombreux et devront bientôt opter pour de la télé-prévention ou bien de la sous-traitance.

Demain la refonte de la DTSI et de sa filière RH nous laisse penser que l'abandon des salariés n'en sera que plus grand.

Les accidents du travail que ce soit en interne ou chez nos sous-traitants sont souvent compliqués à étudier faute d'informations complètes ou trop tardives. Certains accidents de travail sont traités avec un manque d'empathie, surtout lorsqu'un décès est à déplorer.

La CGT demande l'arrêt de la politique de baisse des effectifs et des projets immobiliers ainsi qu'un suivi des conditions de télétravail, rigoureux et efficace.

